



Auto-école et résiliation

Par Yaniss M

Bonjour,

Je vous contacte pour avoir l'avis de gens éclairés sur mon sujet. Je souhaite résilier mon abonnement à mon auto-école, abonnement que je n'ai pas finis, c'est à dire qu'il me reste 6 heures sur mon forfait, mais je veux investir l'argent de ces 6 heures autre part. Le contrat dit qu'il est possible de résilier MAIS qu'un frais de résiliation peut-être facturé. Viens mon problème, dans la section Tarifs des prestations et prix de la formation, qui regroupe l'intégralité des coûts, la case frais de résiliation n'a pas de prix associé, c'est à dire qu'on n'a pas fixé son prix et donc elle est blanche.

Est-ce que cela implique que son prix est nul et que l'auto-école n'a pas le droit juridique de me demander de payer quoi que ce soit ? Parce que sinon, cela voudrait dire qu'on peut signer le contrat, vouloir le résilier, et qu'on nous dise sans prévenir que les frais s'élèvent à 1000 euros alors que rien n'était indiqué sur le contrat.

Merci à tous pour m'avoir lu !